II

VRAIES ET FAUSSES ÉTYMOLOGIES GRECQUES

PAR JACQUES ANDRÉ
Directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études

SOMMAIRE. — *Étude du point de vue du sens et de l'étymologie d'un certain nombre de termes dont l'origine grecque n'a pas été reconnue ou qui, au contraire, ont été à tort pourvus d'une étymologie par le grec.*

afrātum, -ī, n. — Ce terme tardif est attesté par deux auteurs du VI^e^ siècle :

Anthime, 34 (éd. Lichtenhan), Afratus (*GAlH* affatus *B* afrato *g* afra *P*) graece quod latine dicitur spumeo, quod de pullo fit et de albumen de oua ; sed multum albumen ouarum mittatur, ita ut quomodo spuma sic deueniat opus istud afratum (afratu *GH* afratri *A* afrati *l* afrato *g* afrum *P*), quod desuper iuscello facto et in †egroario† in gauata componatur quomodo monticlos, et sic gauata ponitur in carbones et sic uapore ipsius iuscelli coquat ipsud afratum (*H* afratu *GA* afrati *l* afrato *g* afrum *P*) ; et sic ponitur in medio missorio gauata ipsa, et superfunditur modicum mero et mel et sic cum cocliar uel nouella tenera manducatur. Tamen solemus et de pisce bono in ipsa opera admiscere aut certe de pectenes marinos, quia et ipsi optimi sunt et satis apud nos abundant. Et de ipsos puros pectenes fiunt sferae niueae.

Isidore, *Orig.* 20, 2, 29 (cap. *de escis*, entre *minutal* et *martisia*), Afratum (*codd.* aphratum *Lindsay* ; *sed ap. Thes. L. L.*, afratum, afructum, afrotum *pars codd.*), quod latine spumeum uocatur ; ἀφρός (afro *codd.*) enim graece spuma dicitur.

Le mot est enregistré sous la forme *afrūtum* dans le *Thesaurus* et dans Ernout-Meillet[4] (il est absent du *Lat. etym. Wörterbuch*[3] de Walde-Hofmann) et considéré dans ces deux ouvrages comme une transcription du gr. ἀφρωτόν, influencée par *defrutum*. Cependant *ἀφρωτός ne se rencontre pas, bien que le type d'adjectifs en -ωτός soit relativement fréquent, même en dehors de tout système

verbal[1]. D'autre part, *defrūtūm* n'est plus en usage au VI^e^ siècle après J.-C. : il est remplacé par *defritum* (déjà dans Apicius) ou par *caroenum* ; Anthime ne connaît que *sapa* et *caroenum* comme noms des vins cuits. Isidore lui-même, s'il donne des explications précises sur la fabrication de ces deux liqueurs (*Orig.* 20, 3, 14-15), se contente de citer la troisième (*defrutum*), dont il ne sait manifestement plus rien.

Aucun des manuscrits d'Anthime, dont le texte est capital, ne donne *afrutum*. Si l'on s'en rapporte à Lindsay, il en est de même des manuscrits d'Isidore, mais, même en admettant les formes données par le *Thesaurus*, on les considérera sans peine comme des fautes de copiste. La seule difficulté viendrait de deux gloses : *C. G. L.* 4, 405, 17, *afrutabulum uasculum* ; 5, 591, 4, *adfrutabulum uasculum*. Le synonyme étant très vague, elles sont énigmatiques, mais on peut admettre que le mot est un dénominatif formé comme les noms d'instruments du type *acetābulum* et qu'il désigne un plat propre à la préparation du mets appelé *afrātum*, car la correction en *afrātābulum* est minime, d'autant plus que la première de nos gloses précède la glose *afuturus non est futurus*, dont elle peut fort bien avoir emprunté le vocalisme.

Il est hors de doute qu'*afrātum* est lié au gr. ἀφρός « écume », comme le signalaient déjà Anthime et Isidore et comme on l'attend pour un « soufflé » où entrent des blancs d'œuf certainement battus en neige. Mais il faut rejeter d'abord l'ἄφρατον, τό signalé dans Alexandre de Tralles par le *Greek-english Lexicon* de Liddell-Scott-Jones. En se reportant au texte de cet auteur, on voit qu'il s'agit de tout autre chose :

I, p. 395, Putschmann (dans une liste de mets de régime), καὶ ἀστακοὶ καὶ κτένια καὶ κηρύκια καὶ ἐχῖνος καὶ ἄφρατος καὶ μῆλα καὶ ροαὶ καὶ ἀπίδια.

II, p. 125, Οἱ δὲ χωρὶς πυρετῶν ὄντες κατ' ἀρχὰς, καὶ ἰχθύος ἢ ἀφράτου (var. ἀφράστου) ἢ περιστερᾶς προσενέγκωνται, οὐδὲν βλαβήσονται.

Dans le premier passage, le mot apparaît comme le dernier d'une liste de crustacés, dans le second, il est distingué de ἰχθύς. On pourrait le rapprocher sans doute, mais sous la forme ἄφρατος, de noms de poissons comme ἄφρος et ἀφρῖτις. Mais il est certain que ce n'est pas de là que vient notre *afrātum*.

1. Cf. P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 305-306.

La forme s'en trouve en grec moderne : ἀφρᾶτος « léger » (comme de la mousse), cf., pour le sens, ψωμὶ ἀφρᾶτο « pain léger et blanc », σβίγκοι ἀφρᾶτοι « beignets soufflés ». Le suffixe -ᾶτος n'appartient pas au grec ancien, mais est emprunté au latin *-ātus*. On le rencontre très souvent dans le vocabulaire de la cuisine : ἀμυλᾶτον « espèce de gâteau » (scol. Arist., *Pax*, 1195), ἀψινθᾶτον (*Ed. Diocl.* 2, 18), πεπερᾶτον (*S. I. G.* 171, 10 ; cf. lat. *piperātum*, Apic. 4, 2, 21, etc.), *hydrogarātum* (Apic. 2, 2, tit.), etc. Il n'est donc pas nécessaire d'envisager la formation d'un hybride ἀφρ + *ātum* au niveau du latin, mais bien plutôt l'emprunt de *afratum* au gr. tardif τὸ ἀφρᾶτον.

***amentum.** — Telle est la forme qu'on peut lire dans tous les dictionnaires ; le *Thesaurus*, Walde-Hofmann[3] et Ernout-Meillet[4] la donnent sans explication ; de même la notice du *Thesaurus* : *Amentum*, *-ī*, n., orig. inc. Theod. Prisc., *eup. faen.* 47, *puluere amenti i aluminis scissi* (*sic cod Rom.*, amenti i *om. cett.*). Notons d'abord que le mot est un hapax, qu'il est donné seulement au génitif singulier et que, par conséquent, la forme de nominatif neutre restituée n'est pas absolument sûre.

Un autre doute vient à l'esprit quand on se reporte au manuscrit en cause. Celui-ci ne porte même pas *amenti*, mais *am̄ti*, abréviation qui peut dissimuler autre chose. Il faut, en effet, lire *amianti*, de *amiantus*, *-ī*, m. L'*amiantus*, ἀμίαντος (Pline, 36, 139 ; Diosc. 5, 138) est un silicate de calcium ou de magnésium filamenteux, dont les anciens tissaient des serviettes incombustibles (Pline, 19, 20, *asbestinum linum*). L'*alumen scissum* (gr. στυπτηρία σχιστή, Diosc. 5, 106, 2) provient d'un minerai qui fournit le cuivre, nommé *chalcitis* (Pline, 35, 186) ; c'est un sulfure naturel de cuivre (cf. commentaire de Pline, l. 35, Belles-Lettres, 1953, p. 295). L'un et l'autre se ressemblaient comme l'indiquent Dioscoride, 5, 138, λίθος ἀμίαντος... στυπτηρίᾳ σχιστῇ ἐοικώς, Pline, 36, 139, *amiantus alumini similis*, et Isidore, *Orig.* 16, 4, 19, *amiantos* (*amantos* T, bien proche de *am̄tos*)... *et est scissi aluminis similis*, et pouvaient dès lors être confondus. La forme *amentum* est donc à rejeter.

***apocalama.** — Telle est la forme donnée par Isidore, *Orig.* 19, 22, 13, sans explication, entre deux notices sur *bombycina* et

serica : *Bombycina e bombyce uermiculo... conficiturque in insula Coa. Apocalama* (*apu-* K). *Serica a serico dicta...* La place du mot laisserait penser qu'il s'agit d'un vêtement ou d'un tissu de coton ou de soie. C'est du moins le point de vue d'Ernout-Meillet[4].

J. Sofer[1] rejette les diverses étymologies proposées : *calamus*, χλαμύς (d'après la forme *calamida* de *C. G. L.* 2, 573, 20), *Calama*, ville de Numidie, Κάλαμος, ville de Phénicie, dont aucun document ne nous a transmis qu'elles aient été des centres de tissage. Il propose l'arabe (*A*)*būqalamūn* « chatoyant », qui remonterait au gr. χαμαιλέων, ce qui donnerait une étymologie vraisemblable pour des *uestes Coae*.

Rien ne prouve, pas même sa place entre *bombycina* et *serica*, qu'il s'agisse d'une qualité de tissu. Le chapitre XXII d'Isidore est intitulé *De diuersitate et nominibus uestimentorum* et ne comprend pas que des noms d'étoffes. D'ailleurs, *apocalama*, ayant perdu sa glose, a fort bien pu être déplacé.

On ne trouve, au premier abord, aucune forme semblable en grec. Mais l'on voudra bien reconnaître que la confusion des préfixes ἀπο- et ὑπο- se manifeste dans Isidore, même pour des termes clairs et connus : ainsi, *Orig.* 15, 3, 12, *apogeum* (codd. = *hypogeum*) *est constructum sub terris aedificatum*. On rencontre dès lors tout un groupe de mots grecs se rapportant au vêtement, en particulier dans deux papyrus magiques :

Pap. Osloenses, 1, 40 (IV^e^ siècle p. C.). Pour obtenir la victoire, on gravera une figure donnée et des noms d'anges et d'archanges avec un stylet de bronze sur une lame d'argent qu'on portera (καὶ φόρι) ἐν τῷ ὑποκαλάμματί σου.

Pap. Lond., n° 121, l. 190 (III^e^ siècle p. C.). On coupera la patte droite d'un lézard qu'on portera (φόρει) εἰς τὸ ὑποκάλλυμα τῶν ἱματίων σου.

Le mot se rencontre encore, avec des variantes, dans :

C. G. L. 2, 190, 54, *subsutio* ὑποκόλαμμα
2, 191, 13, *subsutio* ὑποκόλαμμα, ὑποραφή
2, 191, 14, *subsumen* ἀνακολαφή, ὑποκόλαμμα.

Ainsi, gr. ὑποκόλαμμα, ὑποκάλαμμα, ὑποκάλυμμα, ἀνακολαφή sont syno-

1. *Lateinisches und romanisches aus den Etymologiae des Isidorus von Sevilla*, Göttingen, 1930, p. 31.

nymes, et les trois premiers se présentent comme des variantes. Le lat. *subsumen*[1], *subsutio*, comme *subsutura* (*Ed. Diocl.* 7, 48 et 49 ; le texte grec correspondant manque), comme les données des papyrus, permettent de comprendre qu'il s'agit de l'*ourlet* d'un vêtement. On corrigera l'*apocalama* d'Isidore en *⟨hy⟩pocalam⟨m⟩a*.

baxea, -ae, f. — Ce mot, attesté depuis Plaute, *Men.* 391 (une forme *baxa* dans Tert., *idol.* 8 ; *pall.* 9 ; *C. G. L.* 5, 8, 12), désignait une chaussure de femme, selon Isidore, *Orig.* 19, 34, 13, *baxea calciamenta mulierum sunt*, et les glossaires (*C. G. L.* 4, 600, 30, *baxea genus calciamenti mulieris* ; 5, 8, 12). L'explication remonte à Varron, cf. *Dub. Nom. Gramm.*, *G. L. K.* 5, 572, 21, *baxeas calceamenta feminarum, ut Varro dicit.* On voit cependant cette chaussure portée, dans Apulée, par un jeune homme (*Met.* 2, 28, 2) et par un philosophe (*Met.* 11, 8, 3). D'autre part, Isidore, *Orig.* 19, 34, 6, présente les *baxeae* comme la chaussure des comédiens, correspondant aux *coturni* des tragédiens (cf. aussi *C. G. L.* 2, 28, 31, *bacle* [= *baxeae*] ὑποδήματα γυναικεῖα σκηνικά, qui combine les deux emplois) et Tertullien, *Idol.* 8, associe précisément le mot à *soccus*, la chaussure des acteurs comiques par excellence. L'importance de ce type de chaussure est soulignée par l'existence d'ouvriers spécialisés dans sa confection, les *baxiarii* (*C. I. L.* VI, 9404). D'après Apulée, *Met.* 2, 28, 2 (v. 11, 8, 3, et *Flor.* 9, 25), on voit qu'au moins à cette époque elles pouvaient être faites de feuilles de palmier tressées et qu'il s'agit de chaussures légères et fort ordinaires.

Une étymologie a été proposée depuis longtemps[2], admise à la fois par Ernout-Meillet[4] et Walde-Hofmann[3]. Ces derniers supposent un gr. *πάξεια fondé sur la glose d'Hésychius πάξ· ὑπόδημα εὐυπόδητον et rapprochent, pour la variante consonantique initiale, lat. *Burrus*, *buxus*, *carbasus*, en face de gr. Πυρρός, πύξος, κάρπασος.

Mais, outre qu'il y a là déjà une difficulté phonétique, on remarquera que la glose d'Hésychius, ὑπόδημα εὐυπόδητον, ne

1. Je n'ai pas trouvé cette forme dans J. Perrot, *Les dérivés latins en* -men *et* -mentum, thèse dactylographiée, 1959.

2. Je ne sais à qui doit être attribuée cette étymologie, mais elle figure déjà dans l'édition de 1839 du *Lexicon* de Forcellini.

désigne pas une chaussure particulière dans sa forme ou sa nature, mais une chaussure « chaussant bien », comme disent les commerçants. Je crois qu'il faut renoncer à ce πάξ et rejeter cette étymologie antérieure à la découverte du texte d'Hérondas. Le sens de πάξ « chaussure » est, en effet, des plus douteux, comme l'a signalé le *Liddell-Scott-Jones* : « πάξ, exclam. to end a discussion, *enough*, Men., *Epit*, 157 ; Diph. 96 ; Herod. 7, 114 (misunderstood by Hsch., πάξ · ὑπόδημα...) ». En effet, dans Hérondas, 7, 113 sqq., le cordonnier Cerdon fait placer le pied d'une cliente sur une « semelle » qui sert de modèle : « Mets ici ton pied mignon, que je le place sur la semelle [1]. Suffit ! Rien à ajouter, rien à retrancher. Aux belles les belles choses vont toujours bien. On dirait que c'est Athéna qui a découpé cette plante du pied. » Ce ne serait pas le seul exemple de glose d'Hérondas par Hésychius. Ainsi, dans ce même mime, ψιττάκιον (v. 58) et ἀμφίσφαιρα (v. 59) ne se retrouvent que chez le glossateur.

Quant à l'étymologie de *baxea/baxa*, séparé désormais de πάξ, on pourrait aussi rapprocher une autre glose d'Hésychius concernant un nom de chaussure italique : βαστά · ὑποδήματα Ἰταλιῶται, que Johansson, *I. F.* XIX, p. 121, compare à ahd. *bast* « écorce », et même à une forme à gutturale d'une autre glose : βακνίδες · εἶδος ὑποδημάτων. On a vu que les *baxeae* étaient des chaussures légères, faites parfois de lanières tressées de feuilles de palmier, et l'on sait que les écorces d'arbres ont servi à de tels usages [2]. Mais il suffit déjà que *baxea* n'ait rien à faire avec πάξ.

***brūcarius**, -ī, m. — Cette forme est un hapax de la *Mulomedicina Chironis*, 532, dans un passage traitant des maladies des yeux chez les chevaux : « Amuli aliquid admisceto, thuris masculi aequis partibus et uinum adicito et spongiam mollem aut penicillum super alligato et uino bono ocularem aut brucarium equestrem imponito ne alligatura cadat » (il n'y a pas de variantes, le texte étant établi sur un manuscrit unique). Après avoir attaché, sans qu'on nous

1. εἰ; ἴ⟨χ⟩νος ; « dans la forme », traduction de L. Laloy, Belles-Lettres, me paraît impropre, une forme étant faite de bois plein, cf. ses noms grecs καλόπους, καλοπόδιον.

2. Cf., pour la Prusse orientale en 1807, *Journal de campagne* du baron Percy, p. 348 : « Les habitants sont pauvres ; on les rencontre pieds nus, hommes et femmes ; les hommes portent cependant familièrement des sandales d'écorce, qu'ils attachent avec des cordes de chanvre ou même d'écorces. »

précise comment, une éponge ou de la charpie imbibée d'un médicament, on place sur le tout un *brucarius equester* pour empêcher le pansement de tomber.

Le mot n'est traduit dans aucun dictionnaire ; il est même omis dans Souter et Walde-Hofmann[3]. Le passage de la *Mulomedicina* n'a aucun correspondant dans le *Corpus Hipp. Gr.* : dans le traitement des yeux, je n'y ai rencontré que deux mentions d'une éponge : 1, 73, 15, καὶ πληρώσας (d'une drogue) σπόγγον ἐπίθες καὶ δῆσον ; I, 74, 5, σπόγγον ὄξει βρέξας, περίθες τῷ ὀφθαλμῷ καὶ ἐπιδέσμει. On voit qu'il n'y est pas question d'assurer le pansement (cf. δῆσον, ἐπιδέσμει) par un procédé quelconque.

Naturellement, dès qu'il s'agit du vocabulaire relatif au cheval, on pense tout de suite à un emprunt au grec (cf. *cāmus*, de κᾶμός, *gamba*, de καμπή, etc.). Aussi Bücheler (ap. *Thes. L. L.*, s. u. *brucarius*) a-t-il proposé de considérer la forme comme un dérivé du gr. βροῦχος, βροῦκος « sauterelle » (insecte adulte, larve et nymphe aptère) en comparant κωνωπεῖον et *culicāre* « moustiquaire » (bas lat. *brūchus*, Prudence, et cf. *M. L.*, § 1332). C'est évidemment de la plus haute fantaisie. S'il existe des filets à moustiques, il n'en est pas pour protéger des sauterelles les êtres vivants, encore bien moins les chevaux.

Je ne peux m'empêcher de rapprocher la famille de *braca* : d'abord, en latin même, le dérivé *bracile*, Isidore, *Orig.* 19, 33, 5, nom d'une sorte de ceinture (cf. *C. G. L.* 5, 412, 35, *bracile zona*), voir J. Sofer, *op. cit.*, p. 79-80 ; puis les représentants français de *braca* (voir W. von Wartburg, *F. E. W.*, I, p. 481, s. u. *braca*) : moy. fr. et fr. *broie* « caveçon », fr. *braies* « muselières des chevaux », et les dérivés français *brayer* « bandage », *brail* « piège d'oiseleur formant pince », *brayon* « piège à prendre les bêtes puantes ». Le caveçon est un demi-cercle de fer que l'on fixe au nez des chevaux pour les dompter. C'est l'objet dont la forme convient le mieux pour maintenir un pansement à la hauteur de l'œil chez cet animal. Il semble que la correction en *bracarius*, qui correspondrait exactement au point de vue formel à fr. *brayer*, n'est pas excessive, le texte de la *Mulomedicina* n'étant attesté que par un manuscrit du xv[e] siècle, où la confusion de *a* et de *u* est assez fréquente : cf. 10, *ordeacium* pour *ordeaciam* ; 17, *uenas ab* pour *uenas sub* ; 177, *succaras* pour *succuras*, etc.

calautica, -ae, f. — C'est, depuis Afranius, le nom d'une coiffure de femme :

Non. 537, 2, calautica est tegmen muliebre, quod capiti innectitur.

Serv., *ad Aen.* 9, 613, pillea uirorum sunt, mitrae feminarum, quas calauticas dicunt.

Scol. Bob., Cic., *in Clodium*, frg. 24 (p. 26, ed. Hildebrandt), ⟨κόσμου⟩ genus, quo feminae capita uelabant, hoc nomine ferebatur. Et Afranius meminit in Consobrinis ita dicens : cum mitris calauticis.

Il est difficile de préciser cette coiffure, mais on peut déduire des textes qu'elle ressemblait à la *mitra* et qu'elle se nouait, donc que ce n'était pas un chapeau au sens où nous l'entendons, mais plutôt une sorte de turban ou un simple bandeau serrant les tempes.

Le mot est attesté à partir du IIe siècle avant J.-C. (Afranius ; cf. le dérivé *decalauticāre* dans Lucil. 683) ; on le rencontre encore dans Arnobe, *adu. nat.* 2, 24, dans une liste de vêtements féminins : *mucinnium*, *laena*, *calautica*, *mantele*, *mastruca*. Il a l'apparence d'un emprunt au grec, mais Walde-Hofmann[3] rejettent avec raison l'hypothèse d'un *καλυπτική proposée par Weise et Saalfeld.

Pourtant, l'origine grecque est sûre, puisque la forme se rencontre. Homère, *Il.* 22, 468-469, décrit la douleur d'Andromaque voyant des remparts le corps d'Hector traîné par le char d'Achille :

> Τήλε δ' ἀπὸ κρατὸς χέε δέσματα σιγαλόεντα,
> Ἄμπυκα κεκρύφαλόν τε ἰδὲ πλεκτὴν ἀναδέσμην
> Κρηδεμνόν θ'...

et une scolie à ce passage (E. Maas, *Scholia Graeca in Homeri Iliade*, Oxford, 1888, t. II, p. 401) explique ainsi le mot ἀναδέσμη : Ἀναδέσμη σειρὰ ἣν κύκλῳ περὶ τοὺς κροτάφους ἀναδεῖται. Καλεῖται δὲ ὑπ' ἐνίων καλαυδέκη (var. καλαυδάκη).

Καλαυδέκη (-δάκη) répond donc exactement comme coiffure à *calautica* (cf. *innectitur* et ἀναδεῖται) ; la forme aussi : quel que soit le vocalisme du grec, ε ou α entre lesquels hésitent les manuscrits des scolies, l'apophonie aboutissait à un *-i-*. L'ancienneté de

l'emprunt ainsi dénoncée, on peut penser qu'un intermédiaire étrusque explique la transcription de δ par la sourde *-t-*.

calopecta, -ae, m. — C'est un hapax de la *Descriptio orbis terrae* (éd. Th. Sinko, *A. L. L. G.*, XIII, 1904, p. 552 = *Expos. mundi*, 32, des *Geogr. minores* de Riese, éd. antérieure utilisée dans le *Thesaurus L. L.*) : Dicitur autem eam (sc. Gazam) et pammacharios, Ascalon athletas, Castabala calopettas (en note : calopettas *A i. e.* calopectas (καλωπαίκτας) *funambulos Woellflin, non* calopetas (καλοβάτας) *ut Gothofridus uoluit*).

Malgré l'explication de Wölfflin, dont je n'ai pu retrouver le texte, le *Thesaurus*, s. u. *calopeta*, voit dans la forme un composé de κάλως « cable » et de πέτομαι « voler » : « qui in funibus saltat », c'est-à-dire un gr. *καλοπέτης (avec W. Heraeus, *Die Sprache des Petronius und die Glossen*, Leipzig, 1899, p. 27). Walde-Hofmann, *L. E. W.*[3], p. 142, préfèrent l'interpréter comme une déformation de καλοβάτης d'après πέτομαι et πεταυρίστης.

Sans doute καλοβάτης est-il bien attesté tant par une inscription de Delphes (*Sylloge*, 847, 5) que par les gloses : *C. G. L.* 2, 74, 18, *funambuli* καλοβάται ; 2, 337, 39, καλοβάτης σχοινοβάτης *funambulus*[1]. Mais c'est Wölfflin qui avait vu juste, avec cette restriction que la forme exacte n'est pas le καλωπαίκτης qu'il proposait, mais καλοπαίκτης, qui est maintenant attesté par un papyrus d'Oxyrhynchos daté du vr^e^ siècle après J.-C., καλοπαίκτ(η) (*Pubblicazioni della Societa italiena per la ricerca dei papiri*, t. VIII, n° 953, l. 88). On a d'ailleurs ion. att. παίκτης et dor. παίκτας « joueur », et παίκτερα « danseuse », de même que le verbe τροχοπαικτέω « faire de l'équilibre sur une roue ».

castēria, -ae, f. — Plaute, *Asin.* 518-520 :

> Ad loquendum atque ad tacendum tute habeas portisculum.
> Quin pol si reposiui remum, sola ego in casteria
> Vbi quiesco, omnis familiae causa constitit tibi.

« Pour parler comme pour se taire, à toi de commander la ma-

1. La glose σκαλοβάτης *funambulus*, 2, 432, 31, paraît être issue d'une confusion, le synonyme exact de σκαλοβάτης (de σκάλα, emprunt au lat. *scala*) étant *grallator* « qui marche avec des échasses ».

nœuvre. Pourtant, par Pollux, si je laisse retomber la rame, dès que je me repose toute seule dans la cabine, rien ne va plus pour toi à la maison. » (Traduction A. Ernout, Belles-Lettres).

Le mot *casteria* n'est mentionné ni dans Ernout-Meillet[4] ni dans Walde-Hofmann[3]. De toute évidence, c'est un terme technique de la navigation, qui se trouve glosé trois fois. Cependant, l'une des gloses est à rejeter : Scol. Stace, *Theb.* 6, 775, *pertica est quaedam in naui, quam hortator remigum tenet, quam si incusserit, remiges non desinunt; si deposuerit, quiescunt a labore. Hanc Plautus casteriam nominauit.* C'est une confusion manifeste avec *portisculus* du v. 518 de l'*Asinaria*, dont l'explication correcte « maillet servant à marquer la cadence » est donnée par Nonius, 151, 18, et Festus, 341 L.

Le sens apparaît très clairement d'après les autres gloses : Non. 85, 26, *casteria locus ubi, cum nauigatio conquiescit, remi et gubernacula conquiescunt*; *C. G. L.* 5, 639, 10, *casteria repositio remorum.* C'est donc un endroit du navire où sont entreposées les rames lorsque la navigation est suspendue.

O. Weise, *Die griechischen Wörter im Latein*, p. 370, croit à un emprunt au gr. καταστατήριον qui figure dans une glose d'Hésychius : τὰ καταστατήρια · ἀποπεμπτήρια, καταπαυστήρια. Mais ἀποπεμτήρια est un hapax, dont le sens n'est donc guère plus clair et καταπαυστήριον se retrouve dans une scolie de Sophocle, *Trach.* 575, glosant κηλητήριον « philtre (destiné à écarter des rivales) », donc avec une valeur bien différente, cf. καταπαύω « arrêter, détourner (d'un danger) ».

Je ne crois pas non plus qu'on puisse faire crédit à la vieille étymologie de Voss, reprise par le *Thesaurus*, qui fait venir le mot du gr. σχαστηρία d'après la glose d'Hésychius σχαστηρία · ὁρμιστηρία καὶ μέρος τι ἐν τῇ νηΐ. En effet, σχαστηρία (de σχάω « laisser pendre ») et ὁρμιστηρία désignent un câble pour soulever un fardeau ou retenir une ancre (cf. ὅρμος « mouillage », ὁρμίζω « mouiller, ancrer ») et se rapportent à des manœuvres extérieures au navire proprement dit. La « partie du navire » évoquée pourrait être le bras d'une poulie.

En examinant la réalité de la manœuvre, j'ai été amené à rapprocher le gr. κραστήριον, qui désigne une mangeoire où l'on place le fourrage pour les animaux, constituée de quatre planches

s'emboîtant, liées par une corde (Pollux, 7, 142 ; 10, 166). On pourrait déjà comparer φάτνη qui signifie « râtelier, mangeoire », mais aussi « coffre, compartiment », ce second sens étant celui de φάτνωμα. Mais, au pluriel, d'après Phrynichos, 155, τὰ κραστήρια désigne les « bois du lit ». C'est ainsi qu'il faut interpréter la glose d'Hésychius κναστήριον · ἐνήλατον, où κναστήριον résulte d'une dissimilation (cf. d'autres exemples de dissimilation *r-r* > *n-r* dans M. Lejeune, *Traité de phonétique grecque*[2], p. 130). Au pluriel également, τὰ ἐνήλατα sont les quatre pièces de bois qui composent la menuiserie du lit, autrement dit le « cadre » (cf. Philo Méchanicus, 1, 116 ; Soph., frg. 315), dont Phrynichos, *loc. cit.*, dit justement que le correspondant attique est κραστήρια. Il n'est pas difficile d'admettre une dissimilation soit au niveau du grec (cf. homér. φρήτρη, arc. φᾶτρᾱ), puisqu'elle s'est produite, mais différente, dans κναστήριον, soit lors de l'emprunt (cf. **traberna* > *taberna*), non plus que le passage du neutre pluriel grec au féminin singulier en latin : on comparera τὸ ὄστρεον et l'emprunt *ostrea*, *-ae*, f.

Pour ce qui est du sens, dans le texte de Plaute, *castĕria* peut désigner soit le coffre où l'on range les rames, qui peut servir de lit (cf. la forme du *cadre* dans l'ancienne marine à voile), soit, en terme nautique, le « coffre », c'est-à-dire la partie du navire entre la dunette et le gaillard d'avant, là où, dans une petite embarcation, on devait fatalement déposer les rames.

erō, -ōnis, m. — Le mot est rare et mérite qu'on s'y arrête autant pour en préciser le sens que pour son étymologie. Il apparaît dans les textes à l'époque d'Auguste, et le genre masculin est attesté par Pline, 36, 96.

1) Vitruve, 5, 12, 5, à propos de la construction d'un môle en l'absence de pouzzolane (sur l'utilisation de celle-ci dans les constructions sous-marines, voir Vitruve 2, 6, 1 ; Pline, 35, 166) : « In quibus autem locis puluis (la pouzzolane) non nascitur, his rationibus erit faciendum, uti arcae duplices relatis tabulis et catenis conligatae in eo loco, qui finitus erit, constituantur, et inter destinas creta in eronibus ex ulua palustri factis calcetur. Cum ita bene calcatum et quam densissime fuerit, tunc cocleis, rotis, tympanis conlocatis locus... exinaniatur sicceturque et ibi inter septiones fundamenta fodiantur. » Il est nécessaire de cons-

truire le mur à sec, entre deux caissons (*arcae*) reliés par des planches, et d'établir un double batardeau dont l'étanchéité sera assurée par des *erōnes* remplis d'argile tassée imperméable (*creta*), placés côte à côte et superposés.

2) Pline, 36, 96. L'architecte Chersiphron, pour placer les architraves du temple de Diane, à Éphèse, au sommet des colonnes hautes de 60 pieds (17^{m}75), usa d'une technique particulière : « id consecutus ille est eronibus (ero- *BTa* aero- *Rd* hero- *V*) harenae plenis, molli cliuo super capita columnarum exaggerato, paulatim exinaniens imos, ut sensim opus in loco sederet. »

3) Alfenus, *Digest.* 19, 2, 31. Il s'agit du problème juridique posé par le naufrage d'un navire transportant le blé de plusieurs propriétaires dont les lots n'avaient pas été séparés (*in nauem Saufei cum complures frumentum confuderant*). Avant le naufrage, l'armateur Saufeius n'a pu livrer le blé qu'à un des propriétaires et les autres l'attaquent en justice. La solution juridique aurait été tout autre, répond Alfénus, si les lots avaient été séparés : « Quod si separatim tabulis aut heronibus aut in alia cupa clusum uniuscuiusque triticum fuisset, ita ut internosci posset quid cuiusque esset... »

4) Donat, *ad* Ter., *Phorm.* 122, « Phormio » non a formula, sed a phormione dictus sparteo, quem nos eronem dicimus triuialiter et pro consuetudine.

5) Dans les gloses : *Abstr.* CV 32, culleus : tunica ex sparto in modum eronis facta (même texte dans *Aa* CV 1) ; *Philox.* AE 35, aero κόϊξ.

Il s'agit donc d'un récipient, que deux textes au moins nous donnent comme tressé soit de sparte ou d'alfa (Donat) (le sens de *spartum* est ici impossible à préciser davantage) soit d'*uua palustris* (Vitruve), expression dont le sens se laisse mal déterminer, désignant des plantes des marécages propres en particulier à la confection de cordes (Pline, 16, 4) et de paniers (Pallad. 12, 7, 22). Le synonyme grec κόϊξ d'une des gloses désigne également un récipient tressé, mais de feuilles de palmier.

Ce récipient est utilisé pour le transport soit du sable (Pline) soit du blé (Alfénus). Il répond donc tout à fait au correspondant grec indiqué par Donat, φορμός, que les textes et les papyrus nous montrent propre à ces deux usages (*phormiōnes* se rencontre

en outre dans Ulpien, *Digest.* 33, 7, 12, 18, dans l'équipement des pompiers, mais à quel usage?).

L'étymologie généralement adoptée est loin d'être satisfaisante. Walde-Hofmann[3], s. v. *aerumna*, avec la graphie *aerō*, suivis par Ernout-Meillet[4], l'expliquent ainsi : wohl nach Paul. Fest. a. O., Keller, *Volksetymologie*, 277 f., aus gr. αἰρομένη... wie *aero* « Tragkorb » aus ἄἴρων. A ceci plusieurs objections : de date d'abord : *aerumna* est ancien (Ennius, *aerumnula*, Plaute), *ero* n'apparaît pas avant la fin de la République ; de localisation ensuite : il est étonnant que le mot, s'il est d'origine grecque, ne se rencontre pas en Grèce alors qu'il s'agit d'un objet largement utilisé et d'un terme commun en latin (cf. Donat qui l'oppose à l'emprunt *phormio*) ; de forme enfin, car rien ne nous garantit comme originelle la forme *aerō* de deux des manuscrits de Pline et d'une des gloses. Il n'existe pas d'ἄἴρων, sinon comme participe, et l'on est même contraint, pour rattacher le mot latin à ἄἴρω « lever » d'en infléchir le sens en l'interprétant comme « panier, corbeille servant à porter et à *monter*[1] des matériaux » (Ernout-Meillet, s. u. *aerō*), peut-être d'après le texte de Pline, qui signale seulement une utilisation occasionnelle et exceptionnelle de l'*erō*.

Or, le mot se rencontre en grec — mais sans pour cela que les Latins l'aient emprunté à cette langue — comme transcription d'une forme hébraïque : Josèphe, *Ant. Iud.* 3, 134 (à propos de la construction de l'arche d'alliance), Καὶ ἡ μὲν σκηνὴ τοῦτον πήγνυται τὸν τρόπον, γίνεται δὲ καὶ κιβωτὸς τῷ θεῷ ξύλων ἰσχυρῶν τὴν φύσιν καὶ σῆψιν παθεῖν οὐ δυναμένων. Ἡ δ' ἐρὼν μὲν καλεῖται κατὰ τὴν ἡμέτεραν γλωτταν..., que confirme la traduction latine du VI[e] siècle, récemment éditée par M. F. Blatt (*Acta Jutlandica*, XXX, 1958) : « Hoc ergo modo tabernaculum constitutum est. Facta est autem et arca deo ex lignis natura fortissimis, et quae nequaquam putridinem sustinerent, quae Hebraica lingua uocantur (à corriger en *uocatur* d'après le texte grec) heron... » ; Épiphane, *Liber de mensuris et ponderibus* (Migne, t. XLIII, 244 C), ἐν τῷ Ἀαρών (des livres de la Bible placés dans l'arche).

L'hébreu *ʾărôn*, qui est précisément du genre masculin[2],

1. C'est nous qui soulignons.

2. Je remercie vivement mes collègues de l'École des Hautes-Études, MM. Guillaumont et Rodinson, à qui je dois la matière de ce développement sur les formes sémitiques.

désigne l' « arche d'alliance » (*Exod.* 25, 10 sqq.), le « cercueil » de Joseph (*Genèse*, 50, 26 = σορός *Sept.*) et un coffre servant de tronc dans le temple de Jérusalem (2 *Rois* 12, 10 = κιβωτός *Sept.* ; 2 *Chron.* 24, 8, etc. = γλωσσόκομον *Sept.*). On y joindra araméen 𐤀*rn*𐤀 « sarcophage (*C. I. S.* II, 111[5] et 173), syriaque 𐤀*arônā̈* « arche d'alliance, sarcophage », phénicien 𐤀*rn* « sarcophage » (dans l'inscription sidonienne de Tabnit ; dans une inscription d'Éryx, *C. I. S.* I, 135, mutilée et de sens douteux ; dans une inscription punique de Carthage, *C. I. S.* I, 326, l. 3), akkadien *arānu*, *arannu*, *erinnu* « coffre, caisse (à usage rituel), sarcophage », arabe 𐤀*irân* « sarcophage ».

En néo-punique, parlé après la prise de Carthage, « l'aleph (𐤀) vaut soit pour un son intermédiaire entre *o* et *u* (*ou* français) soit pour un son de timbre *e* », comme l'atteste la transcription de noms latins comme *F*𐤀*lks* = *Felix*[1]. On peut donc penser que le mot *erō* est emprunté au punique. On en trouvera confirmation dans le fait que le terme est absent du grec (sinon épisodiquement comme une pure transcription de l'hébreu, dans une acception religieuse) et que les formes romanes qui en sont issues sont exclusivement limitées à la Méditerranée occidentale, c'est-à-dire au voisinage de Carthage : logoud. *erone*, catal. *ouró*, esp. *oron* (Meyer-Lübke, *R. E. W.*, § 2903). Des considérations économiques et techniques appuient l'hypothèse d'un emprunt au punique ou au néo-punique : le « sparte » dont sont faits, nous dit-on, les *erones* poussait en Afrique, et ce sont les Carthaginois qui ont implanté sa culture en Espagne (Pline, 19, 26). D'autre part, ils étaient utilisés, comme l'indique le texte d'Alfénus, pour le transport du blé. Or, Tite-Live signale des envois de blé d'Afrique en Italie dès 201 (31, 4, 6) et 200 avant J.-C. (31, 50, 1) et des achats de blé et d'orge aux Carthaginois en 191 avant J.-C. (36, 3, 1 ; 36, 4, 5).

Quant à la traduction exacte du lat. *erō*, il semble que le sens de « couffin » ne corresponde pas à tous les emplois du mot, mais il est possible que l'objet ait revêtu différentes formes suivant l'usage qu'on en voulait faire. On voit que le blé était conservé dans des coffres ; cf. Ulp., *Digest.* 33, 9, 3, 11, *Nec frumenti nec leguminum thecae* (*arculae forte uel sportae*) *uel si qua alia sunt...*,

1. J. Février, *J. A.*, 1953, p. 465.

et que les récipients pour son transport pouvaient aussi bien être de bois que d'autres matières (cf. Ulp., *Digest.* 33, 7, 12, 1, *et cuppae et cullei*). Il est, d'autre part, bien reconnu que la conservation du blé en caisses, autrefois pratiquée, permettait le pelletage qui l'empêchait de se gâter.

eronālis, -is, -e. — Cet adjectif ne se rencontre que dans les textes des vétérinaires latins des IV^e^ et V^e^ siècles après J.-C. :

Pelagonius, 252, resinae aeronalis ; 409, resinae eronalis (*BR*, les deux seuls manuscrits ; *aer-* Ihm).

Mulomedicina Chironis, 87, rasine eronale ; 636, resinam eronalem ; 858, resinae eronalis ; 885, resinae eronale (*sic cod.*) libra ; 903, resina eronalis ; 904, resine eronale ; 908, resina erolane (*sic cod.*) ; 915, resina erolanis (*sic cod.*) ; 914, resina eronale ; 977, resinae eronalis.

Végèce, *mul.* 2, 23, 1, resina aeronali (aer- *L* acr- *A*, *om. P*) cocta.

Nous noterons d'abord que deux textes seulement ont *ae-* (Pelagon. 252, mais non 409, et Végèce), où le *a* peut provenir de la finale de *resinae* ou *resina* qui précèdent.

Le mot n'a pas été étudié. Ernout-Meillet[4], s. u. *aero*, donnent : « dérivé : *(a)erōnālis* ». Or, avec le sens précédemment établi de *erō* « couffin, coffre », il est absolument impossible de donner un sens quelconque à ce pseudo-dérivé : « résine en panier, en caisse » n'est de toute évidence pas satisfaisant.

M. Ihm, dans son édition de Pélagonius, a rapproché un texte latin et un texte grec, dont la correspondance ferait de la *resina eronalis* une résine de térébinthe :

Pélagon. 252, Ad ossilagines uel neruos crassos uel ad ragadia... feclae — VI, turis masculi — III, resinae aeronalis — VI, stercoris columbini — VI, erui pollinis — III, ...

et *Corp. Hipp. Gr.*, II, p. 39, l. 23 sqq., σφέκλης $\overline{\gamma o}$ ς', λιβάνου ἄρρενος γο γ', ρητίνης τερεβινθίνης $\overline{\gamma o}$ ς', ἀλεύρου ὀροβίνου $\overline{\gamma o}$ γ', κόπρου περιστερᾶς $\overline{\gamma o}$ ς'...

Cependant, cette rencontre ne prouve pas grand'chose. Certains textes des vétérinaires grecs sont traduits de Pélagonius et ce semble bien être ici le cas (cf. σφέκλη = lat. *faecula*). Le traducteur a bien pu remplacer un mot obscur et intraduisible par un

autre, une résine inconnue par une autre fréquemment usitée de la pharmacopée vétérinaire. Et, surtout, *resina eronalis* figure dans trois passages de la *Mulomedicina Chironis* en compagnie de la résine de térébinthe, ce qui exclut cette dernière : 858, *resina terbentina...*, *resinae eronalis libra* ; 885, *resinae terbentinae pondo libra*, *resinae eronale ℔ libra...* ; 977, *resinae terbentinae ℔ II*, *resinae eronalis....*

S'il s'agissait du térébinthe, ce ne pourrait être qu'un emprunt à une langue parlée dans les régions où croît cet arbre. *Eronalis* ne se laisse rapprocher d'aucune forme du sémitique ni de l'égyptien[1]. Mais il reste que ce semble bien être un dérivé du nom oriental d'un résineux. On a, en effet, sumérien *erin*, *eren* « cèdre », emprunté par l'akkadien, *erînu* « cèdre » (cf. P. H. Deimel, *Šumerisches Lexikon*, Rome, 1932, II, 3, p. 1002, signe 541). La forme *eren* n'exclut pas la prononciation *-o-* (*-o-* bref), le vocalisme de ces langues étant mal fixé[2]. On notera, d'autre part, que gr. κεδρία ne désigne pas la résine du cèdre (*Cedrus Libanotica* Link), mais celle du grand genévrier ou cèdre-sapin, κεδρελάτη (*Juniperus excelsa* MB).

L'influence de la médecine akkadienne sur la médecine grecque est connue[3], mais plus encore celle de la médecine vétérinaire[4]. M. R. Labat, qui a su rapprocher les formules des *Hippiatrica Graeca* et celles des formulaires akkadiens, a noté que les traditions de ceux-ci n'ont pas été bouleversées par les innovations de la Grèce : « Il est donc possible que les vétérinaires de l'Anatolie, de l'Ionie et de la Grèce, sans négliger d'enrichir leurs manuels de tout ce que l'expérience des siècles venait ajouter au fonds primitif, n'aient jamais éprouvé le besoin de briser le vieux cadre des formulaires akkadiens, dont il semble bien qu'ils se soient primitivement inspirés[5]. » On connaît, d'autre part, l'importance du cheval et de l'âne chez les Mésopotamiens[6]. *Eronālis* peut donc,

1. Le nom du térébinthe en sémitique est akkad. *buṭnu*, *buṭnatu*, hébr. *bâṭnâh*, arabe *buṭm*, etc.

2. Je dois à mon collègue R. R. Jestin ce renseignement concernant le vocalisme du mot.

3. Voir en particulier M. Sendrail, *Les sources akkadiennes de la pensée et de la méthode hippocratiques*, *Pallas*, I, 1953, p. 30-51.

4. *Ibid.*, p. 39, et surtout R. Labat, *Traité akkadien de diagnostics et pronostics médicaux*, Leyde, Brill, t. I, 1951, p. XLII-XLV.

5. *Ibid.*, p. XLIV-XLV.

6. Voir Armas Salonen, *Hippologica accadica*, Helsinki, 1956, et l'important compte rendu de R. R. Jestin, *B. S. L.*, LIII, 1958, fasc. 2, p. 201-204.

sous une forme de dérivé latinisé, provenir du plus ancien fonds de la médecine vétérinaire dont la terminologie pose des problèmes encore non résolus, comme c'est le cas, entre autres, de *malandria*. Et l'on voudra bien songer que les tablettes étudiées par M. Labat ont été rédigées entre 668 et 453 avant J.-C., et que les plus récentes sont du siècle même d'Hippocrate.

***ipa.** — On trouve dans le *Glossary of later Latin*, de A. Souter, la notice suivante : « *ipa*, rice (Oribas. 20, 21) ». Si l'on se reporte au texte de l'édition Bussemaker-Daremberg d'Oribase, t. VI, p. 20, l. 21 (*Syn.* 4, 17), on lit, dans la leçon du codex *La* : *faba, ocri id est cicer, fasioli, lathiria, rachi, herebintior, ipa, lupini*, etc. *Ipa* est issu d'une mécoupure du copiste et on doit lire : *faba, ocri id est cicer, fasioli, lathiri* (= λάθυροι), *arachi* (= ἄραχοι), [*h*]*erebinti, oriza, lupini*. On comparera d'ailleurs la liste de l'Oribase grec, *Syn.* 4, 17, à laquelle ont été ajoutés quelques termes dans la version latine : κύαμοι, ὄχροι, δόλιχοι, φάσηλοι, ἐρέβινθοι, ὄρυζα, θέρμοι, etc. Souhaitons que la forme donnée par Souter ne se transmette pas, comme il arrive souvent, de dictionnaire en dictionnaire.

***parabolānus**, -ī, m. — Il est incroyable comme une forme fausse, une fois enregistrée quelque part, prend racine et tue la forme correcte. Nous en avons un exemple avec **parabolānus*. On trouve, en effet, dans Walde-Hofmann[3] : « *parabolānus*, -ī, m. « Krankendiener » (Cod. Theod.) : volksetym. Umgestaltung von gr. παραβαλανεύς (Grégoire, *Ph. W.* 1929, 760) ». Cette forme *parabolānus* est reprise dans tous les dictionnaires, y compris Ernout-Meillet et Blaise.

Voyons d'abord les textes latins :

Cod. Iust. 1, 3, 17 (416 après J.-C.), Praeterea eis, qui parabalanin (*sic codd.*) uocantur... ; ... ut si quis eorum haec uiolauerit et breuibus parabalanin eximatur et competenti supplicio subiugetur.

Cod. Iust. 1 3 18 (418 après J.-C.) Parabalanin qui ad curanda debilium aegra corpora deputantur, sescentos constitui praecipimus... ; sescenti parabalanin ad huiusmodi sollicitudinem eligantur ; ... super his parabalanin...

Cod. Theod. 16, 2, 42 (416 après J.-C.), terrore eorum qui parabalani nuncupantur... Praeterea eos, qui parabalani uocantur... ; ... et breuibus parabalani eximatur...

Cod. Theod. 16, 2, 43 (418 après J.-C.), Parabalani, qui ad curanda..., quingentos esse ante praecipimus, ... sescenti parabalani ad huiusmodi sollicitudinem eligantur... ; super isdem parabalanis (Tilius, -ni codd.)...

Conc. S. II, 3, p. 169, 7 (Concile de Chalcédoine de 451 après J.-C.), et qui parabalani nuncupantur...

Le mot n'a pas été relevé en dehors de ces textes du v^e^ siècle ; il ne figure pas dans les dépouillements opérés dans les textes et les manuscrits non édités des VIII^e^-XII^e^ siècles pour le *Novum Glossarium mediae Latinitatis*. C'est que le corps des six cents *parabalani* est une institution propre au clergé d'Alexandrie, comme l'indiquent les textes juridiques. L'explication du mot a été donnée par M. Grégoire, cf. *Revue belge de philologie et d'histoire*, VII, 1928, p. 1680 : « M. Grégoire, se référant à l'édition critique du code Théodosien par Mommsen et aux textes grecs des actes des conciles, montre qu'il s'agit (i. e. pour la forme *parabolanus*) d'une transcription latine erronée du mot grec παραβαλανεύς. Ce sont tout simplement des garçons de bain qui servaient d'infirmiers de l'Église d'Alexandrie. Les bains, à peu près interdits à l'époque chrétienne, étaient administrés comme un remède aux maladies et même comme un remède κάτ' ἐξοχήν. » En effet, les Actes du concile de Chalcédoine de 451 portent καὶ οἱ παραβαλανεῖς. Nous avons confirmation de cette forme par un papyrus égyptien édité en 1938 et donnant une liste de bénéficiaires d'une distribution de vin[1] :

τοῖς λεκτικ(αρίοις)
τοῖς παραβαλ(ανεῦσι)
τοῖς ἀναγνώσ(ταις)

Pour la forme du composé, on comparera παραχύτης « garçon de bain ».

Il reste à découvrir l'origine du *parabolanus* attesté par les dictionnaires. Cette forme vient des variantes de manuscrits du

1. J. Hummel, *Griechische Wirtschaftsrechnungen u. verwandtes, Papyri Iandanae*, fasc. 8, n° 154.

Cod. Iust. 1, 3, 17 (*parabolanin* LR, dans le premier emploi) et 18 (l. 1, *parabolanin* M^a ; l. 6, *parabolanin R* ; l. 11, *parabolanin* RM^a *-nim* C), mais elle n'y doit être acceptée que comme faute de copiste. Elle n'a pris force de loi qu'à partir du moment où elle a été adoptée comme susceptible de recevoir une étymologie, d'abord, semble-t-il, par le juriste Jacques Godefroy dans son édition du *Codex Theodos.* de 1665, puis par Du Cange dans son *Glossarium* en 1678. Le mot leur apparaissait comme un dérivé de παράβολος « aventureux, téméraire » (cf., en ce sens, *parabolus*, dit d'un bestiaire dans Cassiod., *Hist.* 11, 17). D'où les gloses des dictionnaires accompagnant les traductions de *parabolānus* : « infirmier, particulièrement dans les maladies contagieuses » (Theil), « infirmiers (qui s'exposent) » (Gaffiot). Souter, par une même confusion, note : *parabolānus* = *parabolārius*, lequel désigne un bestiaire dans Firm., *Math.* 8, 10, 4, avec le sens primitif de « qui risque sa vie » (*nascentur uenatores, arenarii, parabolarii, qui sub conspectu populi in caueis cum feris pugnent*). Quant au *Dictionnaire du latin chrétien*, de Blaise, s. u. *parabalani* (*-bol-*), il renvoie à la fois à παραβάλλεσθαι « se jeter dans le danger » et à *parabolor*. Mieux encore, le *Greek Lexicon* de Liddell-Scott-Jones enregistre un παραβολᾶνοι, in lat. form. *parabalani* « persons who risk their lives as sick nurses ». Littré a enregistré le mot *parabolain* avec une forme accessoire *parabolan*[1]. La confusion vient sans aucun doute aussi de l'existence des mêmes formes citées par Godefroy *parabolain* (Songe du Vergier) et *parabolan* (Rabelais, Quart Livre, prologue) au sens de « qui use de paraboles, menteur », de l'ital. *parabolani* « charlatans, hâbleurs ».

Un sort semblable a frappé le verbe *parabolārī* « risquer sa vie », *Itala, Philipp.* 2, 30, que Walde-Hofmann[3] et Ernout-Meillet[3] rangent sous *parabola* (de παραβολή). Si *parabolāre* « parler » dérive bien de *parabola* « parole », il n'en va pas de même du déponent *parabolāri*, qui n'est autre chose qu'un calque morphologique de traduction du παραβολεύομαι des Écritures, dénominatif non de παραβολή, mais de παράβολος.

satureia, -ōrum, n. pl. — Nous connaissons *satureia, -ae*, f.

1. Dans un texte d'Amédée Thierry, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1872, p. 77, concernant le concile d'Éphèse.

« sarriette », d'origine inconnue, attesté depuis Celse, dont la finale est à rapprocher de celle de *sclareia*, *-ae*, f., autre nom de plante, « sclarée, orvale », d'origine tout aussi inconnue.

Or, on rencontre par deux fois en poésie la forme n. pl. *satureia*, *-ōrum* : Ovide, *A. A.* 2, 415,

> Sunt quae praecipiant herbas, satureia, nocentes
> Sumere ; iudiciis ista uenena meis.

Martial, 3, 75, 4,

> Sed nihil erucae faciunt bulbique salaces
> Improba nec prosunt iam satureia tibi.

E. Bednara [1] considère qu'il s'agit de faits purement métriques et qu'Ovide n'aurait pu dire *saturēiās*, ni Martial *īmprŏbāe... saturēiāe*. Toutefois, dans ce dernier cas, on notera que le poète pouvait dire *prōdest* sans difficulté.

Les textes de Martial et d'Ovide présentent la plante comme un aphrodisiaque et même comme un aphrodisiaque nocif (*herbas nocentes*, *uenena*, *improba*), tout en refusant cette nocivité à la roquette (*eruca*) et aux *bulbi* [2], qui sont des excitants sans danger. Or, la sarriette (*Satureia hortensis* L.) est une plante absolument inoffensive, qui figure parmi les condiments de l'Antiquité, mais qu'on ne voit jamais figurer dans les listes d'aphrodisiaques ; voir en particulier Pline, 19, 165.

Par contre, σάτύριον (et sa transcription latine *sătyrion*) désignait chez les Grecs des plantes aphrodisiaques, et plus particulièrement certaines orchidées du genre *Orchis* L. impossibles à préciser en l'absence de descriptions minutieuses ; cf. Pline, 26, 96-99, et Dioscoride, 3, 126 et 128. C'est d'elles qu'il s'agit ici.

On notera que la forme *sătyrĭă* n'était pas davantage dactylique. Cependant, *satureum* apparaît deux fois dans Pétrone comme le nom d'un philtre aphrodisiaque : *Sat.* 20, 7, *Quicquid saturei fuit Encolpius ebibit*? et 21, 1, *penicillo, quod et ipsum satureo tinxerat.* Dioscoride, 3, 128 (voir aussi 126) nous apprend qu'on préparait, dans ce but, un breuvage de σατύριον dans du vin.

1. *De sermone dactylicorum latinorum quaestiones*, *A. L. L. G.*, XIV, 1906, p. 345.
2. *Bulbus* est indûment traduit par « oignon » dans l'édition des Belles-Lettres. Le βολβός ἐδώδιμος, lat. *bulbus*, est le muscari à toupet (*Muscari comosum* Mill.).

La forme latine en cause n'est pas un emprunt ancien, dont la date pourrait être cautionnée par la transcription de -υ- en *-u-*, car -ι- n'est jamais rendu par *-ei-*. Elle est issue d'une contamination de *satureia*, *-ae*, f., et de *satyrion*, n., aboutissant aux deux formes *satureium* (Ovide, Martial) et *satureum* (Pétrone).

suriscula, -ae, f. — Le mot est un hapax figurant dans une anecdote pieuse rapportée par Pélage, *Vit. patr.* 5, 4, 67 (Migne, *P. L.*, t. 73, c. 873) : Statuit quidam senex ut quadraginta diebus non biberet. Et si quando fiebat cauma, lauabat surisculam et implebat eam aqua et appendebat eam ante oculos suos. Qui, cum interrogaretur a fratribus quare hoc faceret, respondit dicens : « Vt, cum uidens quod desiderabam non gustauero, maiorem ardorem sustineam et propter hoc maiorem mercedem a Domino consequi merear. »

C'est indubitablement un « flacon » et, s'agissant d'un pauvre et pieux vieillard, il doit être en terre. Le grec présente toute une série de formes voisines désignant des récipients en osier (paniers à anses, corbeilles) : σύριχος (Alexis, *Com.* 128, 3), σύρισσος (Pollux, 10, 129), συρίσκος (Pollux, 7, 174), à côté de formes sans -σ- initial : ὑριχός, ὕρισχος, ὑρίσσος [1].

Pour la nature du récipient, on rapprochera πυτίνη, βυτίνη « flacon recouvert d'une clisse d'osier tressé ». Le genre du diminutif latin *suriscula*, de συρίσκος, est analogique de celui des noms du flacon : *lagoena* (féminin lui aussi en face de ὁ λάγυνος), *lagunc*ula, *ampulla*, *scortea*, etc.

J. André.

1. On notera la même hésitation dans le suffixe pour ἄρριχος, ἄρσικος « panier d'osier » et ἀρίσκος · κόφινος, Hésychius.